



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral des finances DFF  
Monsieur Ueli Maurer, Conseiller fédéral  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

*Courriel* : [zentrale-psva@ezv.admin.ch](mailto:zentrale-psva@ezv.admin.ch)

*Fribourg, le 3 novembre 2021*

### **Révision de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 11 août dernier, vous nous avez consultés sur l'objet cité en titre, et nous vous en remercions.

Nous avons pris note du fait que l'actuel système de perception de la redevance sur les poids lourds liée aux prestations (RPLP) arrivait en fin de vie et que l'Administration des finances a mis en place dès 2020 un service de perception compatible avec le service européen de télépéage (SET), apportant plus de simplicité dans les travaux administratifs tant pour les prestataires de service agréés par l'AFD que pour l'AFD elle-même.

Sur le plan financier, nous constatons que, les bases de calcul de la RPLP demeurant inchangées, les cantons pourront tabler sur des recettes similaires à la situation actuelle. Nous estimons enfin que l'indemnisation des autorités d'agrément cantonales – à savoir l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) pour le canton de Fribourg – pourrait à terme faire l'objet d'un réexamen et d'une adaptation.

Avec ces considérations, nous approuvons sans réserve le projet présenté et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments distingués.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat